

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 2 avril 2009

Présidence : Monsieur Pascal BLUM, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectatrices et téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Laurence BALET, Jeannette ETAMBA, Anne LEUENBERGER, Sarah WINTEREGG, Giuseppe ALFONZO, Patrick-Louis DURUZ, Laurent GABELLA, Eric GENTIZON, Jacques LEVAILLANT, André PERRET, Thierry PIDOUX, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yves VUAGNIAUX.

Monsieur le Président :

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Laurence BALET, Jeannette ETAMBA, Anne LEUENBERGER, Sarah WINTEREGG, Giuseppe ALFONZO, Patrick-Louis DURUZ, Laurent GABELLA, Eric GENTIZON, Jacques LEVAILLANT, André PERRET, Thierry PIDOUX, Yves VUAGNIAUX.

Absents : Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ.

L'appel nous apprend que le quorum requis est atteint. Je déclare donc la séance ouverte. (87 Conseillers communaux présents).

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2009

Nous prenons note de la remarque de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ sur l'intervention de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE, au point 11, p.315 du PV : *Contrairement à ce qu'a affirmé Madame WAGNIERE durant le Conseil, la commune d'Yvonand n'applique pas de taxe au sac.*

Le procès-verbal du 5 mars 2009 est accepté à l'unanimité.

Je remercie nos deux secrétaires pour la rédaction de ce procès-verbal et la fidèle restitution de nos débats.

3. DÉMISSIONS

Le 14 mars dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Premier Citoyen, Mesdames et Messieurs, futurs ex-collègues Conseillères et Conseillers communaux,

Il y a un temps pour chaque chose. Après dix-huit années passées à user assidûment mes fonds de pantalons sur les bancs puis sur les chaises du Conseil ou à siéger lors des commissions variées, voici pour moi le temps de tirer ma révérence. Ayant ainsi atteint une nouvelle majorité – je me réfère ici à mes dix-huit ans de Conseil et non au résultat d'une récente élection – je cède ma place à des énergies nouvelles.

Entré au Conseil communal presque par hasard, j'ai eu le privilège d'en être brièvement le cadet ; privilège qui, chacun le sait, ne dure jamais longtemps dans les sociétés vivantes. Et le Conseil communal mérite ce qualificatif, la fougue de certains débats en témoigne régulièrement. Je regrette pourtant que la prise de parole ne soit le fait que d'une minorité. J'incite vivement la majorité silencieuse à oser plus souvent s'exprimer, malgré le trac et malgré les caméras.

Le Conseil est une institution surprenante et parfois imprévisible. Ainsi, un sujet pourtant de prime abord sans nature politique finira en débat contradictoire gauche-droite à couteaux-tirés. Une autre fois, là où pourtant des choix de société ou des sujets à controverse sont en jeu, ils ne suscitent pas le moindre commentaire et recueillent une belle unanimité. Quelle que soit la richesse des débats en plénum, le rôle de Conseiller communal est parmi les meilleures écoles pour connaître sa Commune de l'intérieur et dans ses moindres domaines. A n'en pas douter, je garderai un grand intérêt et de la curiosité pour les affaires de la cité.

Fait absolument incompris par quelques-uns, même dans les rangs de ce Conseil, j'ai eu un autre privilège ; celui de toujours siéger en temps qu'indépendant. Mes convictions pour l'écologie et pour la solidarité font partie des valeurs fondamentales que je défends au quotidien. Ne pas être contraint de les enfermer dans les dogmes d'un parti politique a toujours été pour moi une condition. Ainsi, au sein du groupe Solidarité & Ecologie, j'ai toujours pu trouver une place naturelle à l'indépendance d'esprit dans un climat de confiance. Au point que le groupe Solidarité & Ecologie m'a confié la tâche de le représenter devant ce Conseil pendant de nombreuses années.

Avant d'écrire le point final, je tiens encore à rendre hommage à notre Syndic, lui aussi démissionnaire, et pour de plus nobles raisons. Ces dernières années, j'ai pu apprécier son humanisme et son sens du respect des équilibres. J'appelle de mes vœux que cette sagesse puisse servir d'exemple autant pour la future Municipalité que dans les délibérations à venir du Conseil.

En vous priant de prendre acte de ma démission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains à la date du 15 mars 2009, je vous prie d'agréer, Premier Citoyen, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de ma considération distinguée.

Et c'est signé Christian PAULI.

Monsieur Christian PAULI a débuté son mandat le 1^{er} février 1990, désigné par son parti.

Il a été membre de la Commission de recours en matière informatique de 1990 à 2006 et suppléant de la Commission des affaires immobilières de 1998 au 15 mars 2009.

Au nom du Conseil communal, je remercie chaleureusement Monsieur Christian PAULI pour son engagement durant toutes ces années et son travail dans les diverses commissions de notre Conseil.

Christian, ton indépendance d'esprit m'a toujours profondément marqué et impressionné. Je me réjouis de lire que tu continueras à t'intéresser à nos débats et à la « chose publique ». Qui sait, peut-être une fois ou l'autre par le biais d'un groupe de travail ou d'une commission extraparlamentaire. Je te présente mes meilleurs vœux dans la suite de tes activités professionnelles, privées ou « publiques », en toute indépendance !

* * * * *

Le 30 mars dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Monsieur le Président, Madame et Messieurs de l'autorité de la Ville, et les présents et présentes de l'Agora.

Pour des raisons complètement inhérentes à ma propre volonté, je suis démissionnaire dès ce soir. Grand regret de ma part de ne plus pouvoir être actif aux choses publiques d'Yverdon-les-Bains.

Avec plein d'amertume et à la lueur d'un lampadaire, réverbère, candélabre, fanal, j'ai perdu le souvenir.

Prenant quelques précautions, de ne pas être sous une technologie électrique mécanique optique, capable de restituer des images du passé.

J'ai pris plume une dernière fois.

Pas la plume de Jean-Baptiste Poquelin, fils aîné de Jean Poquelin, marchand tapissier, mais la plume de Gil de la Venoge, grand connaisseur du canton de Vaud et sur la foi belle plume.

Sans malice de ma part.

Démissionnaire, REMARQUE : sur le mot.

Les substantifs de ce genre en aire ont ordinairement le sens passif.

Donataire, celui à qui l'on donne.

Dans d'autres cas ils ont le double sens passif et actif.

Comme démissionnaire.

Dans d'autre cas enfin ils n'ont que le sens actif.

Commissionnaire, celui qui fait des commissions.

Souhaitable serait donc, un débat sur les mots finissant en aire ou je suis sûr que tous les pôles seront à la fin convergents, sur le bon sens passif ou l'actif des mots finissant en aire, comme visionnaire et imaginaire.

En prenant congé de vous, cordiales salutations.

Et c'est signé, Raoul IBANEZ démissionnaire, mais en entier.

Monsieur Raoul IBANEZ a débuté son mandat le 1^{er} février 2007, comme vient-ensuite du Parti socialiste.

Au nom du Conseil communal, je remercie chaleureusement Monsieur Raoul IBANEZ pour son engagement durant ces deux années.

Raoul,
Il y a aussi des mots qui sans
En avoir la chanson ni l'air
Peuvent changer de sens
Si l'on retire leur R

Ainsi, par exemple :
La mort qui perd son r
N'est plus
Qu'un mot quelconque
(tiré de Comment les haïkus naissent dans les choux).

4. ASSERMENTATIONS

Suite aux démissions de Messieurs les Conseillers Christian PAULI et Raoul IBANEZ, le Conseil communal s'est retrouvé avec deux sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé aux remplacements des Conseillers démissionnaires.

Monsieur Pierre-François BRANDT et Madame Rebecca SANTINI ayant quitté la Commune, Madame Anilda DEWARRAT est la prochaine des viennent-ensuite de la liste Solidarité et Ecologie.

Madame Anilda DEWARRAT, née en 1962 et domiciliée à la rue du Mont d'Or 6, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Monsieur le Conseiller Christian PAULI.

Monsieur Philipp MÜLLER, premier des viennent-ensuite de la liste socialiste, né en 1974 et domicilié à la promenade Jean-Jacques Rousseau 7, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Monsieur le Conseiller Raoul IBANEZ.

Je prie Madame Anilda DEWARRAT et Monsieur Philipp MÜLLER de s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Madame Anilda DEWARRAT et Monsieur Philipp MÜLLER, je vais vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à quoi, je vous nommerai et je vous demanderai de lever la main droite en disant : « Je le promets ».

Lecture du serment par Monsieur le Président :

Madame Anilda DEWARRAT :

« Je le promets ».

Monsieur Philipp MÜLLER :

« Je le promets ».

Monsieur le Président :

Merci, bienvenue dans notre Conseil communal, j'espère que vous pourrez y vivre des débats fructueux. Je vous donne un exemplaire de notre règlement et je vous prie de prendre place à votre guise. Je prie l'assemblée de s'asseoir.

5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Décès

Le 7 mars dernier est décédé Monsieur Paul CHEVALLEY, ancien Conseiller communal radical de janvier 1962 à décembre 1973, puis Municipal de 1974 à 1976.

Au nom du Conseil communal, je présente nos sincères condoléances et toute notre sympathie à la famille de cet ancien collègue.

* * * * *

Courrier de l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO

En date du 19 mars dernier, le Bureau recevait la lettre suivante :

Monsieur le Président,

En date du 5 février dernier, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a accepté une motion pour des achats publics équitables.

La détermination de votre Conseil à éviter l'achat de produits fabriqués dans des conditions inhumaines réjouit vivement l'OSEO. En refusant d'acquiescer de tels biens, votre Ville donne un signal fort en faveur d'achats équitables ; elle apporte ainsi une contribution importante à des conditions de travail décentes et au respect des droits humains.

Yverdon-les-Bains est la première commune romande à accepter une motion pour des achats publics équitables, depuis le lancement de la campagne de l'OSEO « Non à l'exploitation grâce à nos impôts ! »

Nous serions très heureux de récompenser cette décision en remettant une « pierre équitable » à la Ville d'Yverdon-les-Bains, lors d'une petite cérémonie, en présence également de Monsieur Rémy JAQUIER, Syndic, et de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, auteure de la motion pour des achats publics équitables.

Nous comptons inviter la presse à cet événement.

Je me permettrai de prendre contact avec vous ces prochains jours afin de fixer une date et de convenir ensemble des modalités de la cérémonie.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Monsieur Alexandre MARIETHOZ, OSEO Communication.

Je ne peux pas encore vous communiquer la date de la dite manifestation puisque je n'ai pas encore eu de contacts avec ce Monsieur.

* * * * *

Courriel Multi-vidéo Sàrl

En date du vendredi 13 mars dernier, le Bureau recevait un courriel de l'entreprise Multi Vidéo Sàrl relatif à la diffusion de nos débats sur l'Internet.

Je vous lis le plus important passage de ce courriel :

Mesdames et Messieurs,

Multi Vidéo Sàrl, après quelques tests, est capable de retransmettre en direct sur votre page Internet (sur la page du conseil) votre séance du Conseil communal.

Le test actuel (en direct) est visible sur www.multivideo.ch rubrique WEB TV.

Cette retransmission web sera offerte à la commune d'Yverdon-les-Bains à l'avenir, avec la retransmission sur le canal tv.

Cela permet d'être visible dans le monde entier :

- *par des Conseillers en vacances ?*
- *d'anciens citoyens d'Yverdon-les-Bains*
- *diffusion plus large que le télé-réseau du Nord vaudois*
- *archives de chaque séance sur le web*

Beaucoup de communes diffusent leur Conseil sur le canal tv (Vevey, Sierre, Ls, Genève, Le Chenit, Le Lieu...), mais vous seriez la première commune à le diffuser sur le Web !

Suit la question de savoir si nous devons prendre une décision à ce sujet. Donc je vous invite à voir ce que cela donne sur l'Internet pour pouvoir se prononcer.

C'est signé Monsieur Yann DENERVAUD - Directeur / Technicien www.multivideo.ch .

* * * * *

Courrier de Monsieur Marcel DESPLAND

Lors de notre dernier Conseil, nous avons pris acte d'une lettre recommandée de Monsieur Marcel DESPLAND, reçue le 27 février dernier et datée du 1^{er} mars.

Cette première lettre a été complétée en date du 9 mars par un courrier complémentaire sur le même sujet.

Je vous lis la lettre datée du 1^{er} mars 2009, qui s'intitule *Pétition, en Saint-Roch, Avenue des Sports, modifications d'implantations « Année du 750^{ème} » Aménagement du Plan de quartier « Avenue des Sports-Pêcheurs-Avenue de la Plage »*.

Pétition-Requête :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de l'adoption en août 1991 « Année du 700^{ème} » par le Conseil communal du plan de quartier N°130-597 « Pêcheurs-Sports-Industrie », nous avons demandé d'établir simultanément un plan d'aménagement du stade municipal.

Ces propositions, le Conseil n'avait pas voulu les prendre en considération, prétextant que le plan d'aménagement du stade ne faisait pas partie du périmètre et devait être traitée par lui-même. (Préavis n°32 du 28 juillet 1992)

Il est temps de passer à l'action.

Suit une liste d'annexes et les salutations d'usage, et c'est signé Monsieur Marcel DESPLAND.

Dans sa séance du 23 mars dernier, le Bureau a décidé de transmettre la lettre du 1^{er} mars et son complément du 9 mars dernier à la Commission des pétitions, afin qu'elle statue sur leur teneur au sens de l'article 69 de notre règlement.

Je vous rappelle la teneur du 2^e alinéa de l'article 69, qui dit que la Commission « doit demander le préavis de toute autre commission déjà chargée de traiter d'affaires en relation avec l'objet de la pétition ».

* * * * *

Courrier de Monsieur Marcel DESPLAND

En date du 21 mars dernier, je recevais la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Lors de l'une de nos dernières pétitions sur l'optimisation du stade municipal- En Saint-Roch-Avenue de la Plage, nous avons demandé selon la Constitution du 14.04.2003 du canton de Vaud. Titre II.

Droits fondamentaux, art. 17.

Les libertés d'opinion et d'information sont garanties. Elles comprennent :

b) Le droit de recevoir librement des informations, de se les procurer aux sources généralement accessibles et de les diffuser.

Nous avons demandé au Conseil communal, à sa Commission des finances quel était le prix de location annuel du terrain de la Régie Charles Decker utilisé par le Service des travaux à l'avenue de la Plage d'une surface d'environ 2700m².

Nous avons informé le Conseil communal que le dit service de Monsieur BURKHARD municipal avait payé le portail électronique de Fr.10'000.--

Nous attendons toujours la réponse.

Il nous serait agréable de connaître le prix de location annuel de cette surface selon le plan cadastral du registre foncier de 2700m² 1/500^{ème} avant l'élection du nouveau Syndic.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Monsieur Marcel DESPLAND.

Ce courrier ayant un caractère purement administratif, le Bureau le transmet à la Municipalité en la priant instamment de bien vouloir y donner la réponse qui convient.

* * * * *

Courriel du Musée

En date du 31 mars dernier, le Bureau a reçu le courriel suivant :

Madame, Monsieur,

Peut-être la presse vous l'a-t-elle appris ces derniers jours : le Château et le Musée d'Yverdon et région se sont tout récemment équipés de...(biiip)... (marque d'origine anglo-saxonne ne signifiant rien, mais correspondant à un petit lecteur portatif d'enregistrements sonores) pour faire découvrir leurs trésors au cours de visites audioguidées. Après le Musée olympique à Lausanne et le Château de Chillon, notre institution peut s'enorgueillir de compter parmi les premières du canton de Vaud à proposer une offre de semblable qualité.

3 langues, 60 minutes de commentaires, 6000 ans d'histoire

« Welcome to Yverdon castle ! The visit you're about to embark on will take you on a voyage through several millenia... ».

Monsieur le Conseiller Klaus, je vous passe la traduction, car :

Grâce aux commentaires enregistrés en trois langues – français, anglais et allemand – les visiteurs de la région comme ceux de provenance plus lointaine peuvent désormais se familiariser sans peine avec le château-musée d'Yverdon.

Le public est invité à parcourir le vénérable monument soixante minutes durant, des salles d'apparat d'époque bernoise à la chapelle de Louis de Savoie, du chemin de ronde au sommet de la grande tour. Parallèlement, le cheminement permet de découvrir les temps forts de la présentation permanente du musée : menhirs (mot breton signifiant longue pierre) dressés sur la rive sud du lac de Neuchâtel vers 4'000 av. J.-C., oppidum (mot latin signifiant lieu fortifié établi sur une hauteur) d'Yverdon du 1^{er} siècle av. J.-C., momie égyptienne Nes-Shou, bains des années 1900, etc.

Cette opération a vu le jour à l'initiative de l'Association pour la restauration du Château d'Yverdon (ARCHY) qui en a également assuré le financement.

Les (biiip)... (même traduction que précédemment) sont loués à l'entrée du Musée d'Yverdon et région au prix de Fr. 5.- l'appareil et contre le dépôt d'une pièce d'identité.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé l'équipe du Musée d'Yverdon et région.

* * * * *

Poésie

Pour changer un peu, et parce que j'aime bien ces quelques mots qui jouent les uns avec les autres, je vous lis encore quelques haïkus dont le thème commun pourrait être le temps.

En retournant le sablier

Je joue

Avec de la poudre d'éternité

* * * *

Le temps

Qui n'existe plus

Pour le premier rendez-vous

* * * *

Le cœur

Ne sait pas compter

Jusqu'à l'infini

* * * *

Tout le monde

Connaît la fin

Et pourtant, tout le monde y va.

(tous tirés de « Comment les haïkus naissent dans les choux »)



Il y a beaucoup d'autres poètes qui se sont inscrits, au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Une interpellation de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Un postulat de Monsieur le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Trois questions de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS
- Un postulat de la Commission des finances
- Une question et un postulat de Madame la Conseillère Carmen TANNER
- Une question de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER
- Un postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- Une question de Monsieur Jean-Louis VIAL
- Une question de Monsieur le Conseiller Michaël THÉVENAZ
- Un postulat de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ
- Deux questions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ
- Une intervention de Monsieur Pierre HUNKELER
- Une question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE
- Une question de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Nous prenons acte de la communication CO09.05. La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Monsieur le Président.

Recevez tout d'abord les chaleureuses salutations de votre Municipalité.

Celle-ci porte à votre connaissance qu'elle a décidé de retirer de l'ordre du jour le point 10, à savoir le préavis PR09.08PR concernant la vente des actions Romande Energie détenues par la Commune. La Municipalité fonde sa décision sur les raisons suivantes. Je tire d'ailleurs mon argumentation du préavis en page 4.

Vous le savez, la Commune d'Yverdon-les-Bains est liée par une convention d'actionnaires signée entre la Romande Energie, l'Etat de Vaud, la BCV et les principales communes vaudoises détentrices d'actions. Cette convention a pour objectif de maintenir la majorité du capital-actions de la Romande Energie en mains d'entités publiques avec droit de souscription préférentiel et droit de préemption sur la vente et/ou échange d'actions.

Que se passe-t-il quand une Commune qui a signé la convention désire vendre les actions ? Elle doit s'annoncer à la Romande Energie qui annonce la proposition de vente à l'ensemble des communes conventionnées. Si ces communes ne sont pas intéressées, ces actions sont proposées à l'Etat de Vaud et à la BCV. Si ces deux entités ne sont pas intéressées non plus, alors ces actions qui n'ont pas trouvé acquéreur sont rendues librement négociables.

Lorsque ces actions sont proposées à une commune conventionnée, elles sont proposées à une valeur dite réelle. La valeur réelle correspond au cours moyen du titre sur les 12 mois précédent la date de l'offre.

Il se trouve que quand nous avons rédigé le préavis et que nous vous l'avons adressé en février, cette valeur moyenne était de Fr. 2'305.--. Pour votre information, hier, cette moyenne était de Fr. 2'181.--. Le problème n'est pas tellement là. Le problème est qu'actuellement, il est très difficile de trouver une commune acquéreuse de ces actions. Au contraire, les communes conventionnées sont plutôt vendeuses.

La Ville de Lausanne qui a acheté pas mal de ces actions actuellement ne les achète plus. Donc, nous nous trouvons actuellement dans un marché qui n'est pas demandeur. Alors, en imaginant que la Ville d'Yverdon-les-Bains ne puisse pas vendre ces actions aux communes conventionnées, elle serait obligée de les mettre sur le marché libre et là, le taux est actuellement très bas. Il y a quelques jours, il était, sauf erreur, à Fr. 1'550.--. Depuis la publication des résultats de la Romande Energie, il y a deux jours, le titre est remonté à Fr. 1'800.--. Bref, force est de constater qu'actuellement la valeur de ce titre n'est pas très favorable.

Constatant cette situation, la Municipalité préfère donc retirer ce préavis et le présenter à nouveau à votre Conseil lorsque les temps boursiers seront plus favorables.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les motivations de cette décision.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 7.

<p>7. <u>PRÉAVIS N° PR09.03PR</u> CONCERNANT LA RÉPONSE AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE H. GRAND CONCERNANT L'IMPLANTATION DE DISPOSITIFS DE COLLECTE ET TRI DE DÉCHETS DE TYPE « ECOPOINT ». 📖 MADAME CARMEN TANNER, RAPPOTRICE.</p>

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Hélène GRAND-GREUB, Chantal GUIBERT remplaçant Martin BARAGAÑO, Marinette NICOLLIN, Carmen

TANNER remplaçant Sylvain PITTET, Josy TESSA, Steves BUCHS, Yvan GINDROZ, Jean-Louis VIAL, Jérôme WULLIAMOZ remplaçant Maximilien BERNHARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Carmen TANNER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller Guy ANGELOZ :

J'aimerais revenir sur le rapport de la Municipalité à la page 3 concernant la proposition d'emplacements.

Je suis fort surpris que l'on propose la rue de la Plaine côté Château, anciennement à l'endroit du baromètre. Je crois que la Municipalité, il y a quelques années en arrière avait presque émis le vœu de supprimer le kiosque qui est juste sur le côté de la rue de la Plaine.

Je ne trouve pas cet endroit très judicieux : une personne qui vient de la rue de la Plaine se trouve après devant un conteneur qui fait tout de même une certaine dimension !

Je relève également que vous souhaitez en mettre un à la rue des Casernes, vers le Check point. Lorsque les travaux ont été terminés là-bas, nous avons vu aménager un parking pour les deux-roues. Vu que ce n'était pas très esthétique, nous avons supprimé ce parking, alors je ne vois pas pourquoi il serait remplacé par un EcOpoint, c'est mon avis, je vous remercie.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR09.03PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Il est pris acte de la réponse apportée au postulat de Mme la Conseillère H. Grand concernant l'implantation de dispositifs de collecte et tri des déchets de type « EcOpoint ».

8. PRÉAVIS N° PR09.05PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 600'000.-- POUR FINANCER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU COMPLEXE PATINOIRE-PISCINES.
📖 MONSIEUR FABIEN RICHARD, RAPPORTEUR

La Commission était composée de : Madame Josy TESSA remplaçant Bouzid DERRADJI et Messieurs Jean-David CHAPUIS, Jean-Paul GIROUD, Etienne MUTRUX remplaçant Diego ARTIEDA, Christian PAULI, Jean-Luc RAYMONDAZ, Alfons REITER, Fabien RICHARD. Monsieur le Conseiller Lionel BILLAUD était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Fabien RICHARD ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Je ne remets pas du tout en question les travaux et le bien fondé desdits travaux, mais je suis quand même quelque peu surpris que nous mettions Fr. 100'000.-- pour refaire un WC et un local de chauffage à cet endroit. Je pense que nous construisons facilement 3 salles de bains dans une villa pour ce prix-là.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il est difficile de rentrer dans un détail de prix à ce stade-là. Le Service de l'urbanisme et des bâtiments qui a fait ce travail, l'a fait d'une façon tout à fait professionnelle. Cela comprend tout le WC et le système de chauffage lié au restaurant. Cela est assez complexe et complet.

C'est une réorganisation de l'ensemble qui est vraiment dans un état désastreux, je crois que la commission a pu le constater.

C'est vraiment un devis qui a été fait, et comme chaque fois d'ailleurs que la Municipalité va engager des coûts et des travaux, nous nous engageons à obtenir le meilleur prix en mettant en concurrence, c'est à dire obtenir un prix de marché, si cette réponse pourrait vous satisfaire, Monsieur le Conseiller.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3, la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR09.05PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu les rapports de la Commission des affaires immobilières
et de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'entretien du complexe patinoire – piscines
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 600'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3600 « réfection patinoire-piscines 2009 » et amortie en 15 ans au plus.

9. PRÉAVIS N° PR09.06PR CONCERNANT :

- 1. UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 720'000.-- POUR LE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE À LA RUE DE LA BLANCHERIE ;**
- 2. UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR.712'000.-- POUR LE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE À LA RUE DU CURTIL-MAILLET.**

📖 MADAME SOUFIA FEKIH, RAPPOTRICE

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Catherine CARP, Soufia FEKIH, Nora LECHMANN, Samuel GURTNER, Jean-Yves GUYON, Albert MARTIN, Etienne MUTRUX, David WULLIAMOZ. Monsieur le Conseiller Stéphane BALET était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Soufia FEKIH ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3, la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 :

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

Cette rue du Curtil-Maillet a une différence notoire avec l'autre rue, celle de la Blancherie, c'est qu'elle est bientôt promise à une transformation assez profonde au niveau de ses superstructures.

Je voulais simplement m'assurer que les précautions avaient été prises en posant la question à la Municipalité, de savoir si tous les tubes en attente et autres intervenants qui pourraient s'intéresser au sous-sol de cette rue avaient déjà été contactés pour synchroniser leurs interventions.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Effectivement, la Municipalité a aidé à la création d'une commission, que nous pourrions qualifier vulgairement « de commission des trous », que nous appelons de manière un peu plus poétique, ce qui fera sans doute plaisir à notre Président, la CISY (commission des infrastructures souterraines yverdonnoises). C'est tout de même un peu plus joli, vous en conviendrez. Elle regroupe les services techniques de la ville, Swisscom, Cablecom et Travys pour discuter des différentes rues à toucher, de façon à ce que nous évitions de rouvrir constamment ces rues-là.

Pour Curtil-Maillet, la discussion a été menée, toutes les infrastructures souterraines seront traitées et comme c'est une rue qui sera retouchée, il y aura juste du taquonnage au niveau de la voirie, de façon à ce que nous puissions la reprendre sans avoir de surcoûts.

Monsieur le Président :

Je remercie Monsieur le Municipal de m'avoir épargné la prononciation de cette abréviation.

La parole n'est plus demandée, **l'article 4 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 5, la parole n'est pas demandée, **l'article 5 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 6, la parole n'est pas demandée, **l'article 6 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR09.06PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1** : La Municipalité est autorisée à entreprendre le renouvellement des infrastructures de distribution d'énergie à la Rue de la Blancherie ;
- Article 2** : Un crédit d'investissement de Fr. 720'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3** : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4184 « SEY Rue de la Blancherie ». La dépense concernant les réseaux de gaz et d'eau sera amortie en 30 ans au plus et la dépense concernant les réseaux électrique et d'éclairage public sera amortie en 20 ans au plus.
- Article 4** : La Municipalité est autorisée à entreprendre le renouvellement des infrastructures de distribution d'énergie à la Rue du Curtil-Maillet ;
- Article 5** : Un crédit d'investissement de Fr. 712'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 6** : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4185 « SEY Rue du Curtil-Maillet ». La dépense concernant les réseaux de gaz et d'eau sera amortie en 30 ans au plus et la dépense concernant les réseaux électrique et d'éclairage public sera amortie en 20 ans au plus.

10. PRÉAVIS N° PR09.08PR CONCERNANT LA VENTE DES ACTIONS DE ROMANDE ENERGIE SA DÉTENUES PAR LA COMMUNE.

📖 **MONSIEUR JEAN-CLAUDE RUCHET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR (MAJORITÉ).**

📖 **MADAME MARTINE FREY-TAILLARD, RAPPORTEUR (RAPPORT DE MINORITÉ)**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour par la Municipalité, voir point 6.

11. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES.

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller Christian PAULI, un siège est devenu vacant au poste de suppléant à la Commission des affaires immobilières et il convient de le repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

Madame la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

Le groupe S&E vous présente la candidature de :

Madame Anilda DEWARRAT comme membre suppléant de la Commission des affaires immobilières.

Monsieur le Président :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée : À une belle majorité, **Madame la Conseillère Anilda DEWARRAT est élue** comme membre suppléant de la Commission des affaires immobilières.

La Commission des affaires immobilières est donc à nouveau au complet. Je félicite Madame la Conseillère Anilda DEWARRAT pour son élection et lui souhaite également beaucoup de plaisir dans ses nouvelles attributions.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.**Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Buvette du stade municipal)**

J'ai une question pour la Municipalité et plus particulièrement pour, je cite « un Municipal qui n'arrive pas à comprendre ».

C'est en ces termes que le Président d'un club sportif de la Ville a présenté ses problèmes avec la Commune lors d'une interview dans l'émission Sport Dimanche sur la Télévision Suisse Romande. La Municipalité et plus particulièrement le Municipal précité

passaient pour des incapables et des personnes qui empêchaient le bon fonctionnement du club.

Plusieurs habitants de notre Ville s'interrogent et se demandent quand va finir le « conflit » entre la Commune et le FC Romandie au sujet de la buvette ainsi que de l'usage des infrastructures du stade. Dans l'impossibilité de s'entendre, ne faudrait-il pas remettre la buvette à un indépendant.

- Où en sont les négociations ?
- Quelles sont les dernières propositions qui ont été faites ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité recherche activement des solutions dans le cadre du conflit qui l'oppose au FC Romandie.

Mais, depuis un certain temps, le Président du FC Romandie essaye de transformer nos différents en un conflit de personnes, relayé d'une façon tout à fait partielle par la presse écrite ou télévisuelle qui ne fait pas correctement son travail en ne demandant pas l'avis de toutes les parties.

Exemple :

- Le journal 24 Heures du 14 mars 2009 écrivait sous la plume de Patrick Wurlod, la citation de Monsieur le Président Cornu : « *Notre sponsor ne peut plus boucher les trous que la Commune crée dans la gestion du FC Romandie. Le Dicastère des sports rend un mauvais service au foot yverdonnois. Quand la bêtise dépasse l'incompétence, difficile de trouver des solutions.* »
- Je prends encore la citation de Monsieur le Conseiller CHAPUIS qui dit donc : « *un Municipal qui n'arrive pas à comprendre* », c'était à la Télévision Suisse Romande.

Je suis donc qualifié par Monsieur le Président comme une personne qui ne comprend pas, doublé d'un incompetent que seule la bêtise dépasse.

Que voilà un sympathique personnage que Monsieur le Président du FC Romandie, cultivé, enfin ! Subtil, un vrai régal ! Un de ces personnage que s'il n'existait pas, on se ferait un plaisir de ne pas inventer ! Il est clair que le Président du FC Romandie n'a pas l'habitude d'être contrarié.

Il est à relever aussi que les décisions de la Municipalité se prennent de façon collégiale et qu'il est hors de question qu'un municipal puisse avoir un contrôle total sur la Municipalité. Vous savez tous comment fonctionnent les institutions. Imaginez qu'un municipal puisse imposer sa seule volonté à la Municipalité. Ce n'est pas du tout comme ça que cela fonctionne, ce sont donc des décisions collégiales. Ce n'est pas pour me dédouaner, simplement, j'ai effectivement des positions qui sont relativement tranchées et que la Municipalité, dans ce cas-là relaye et appuie parce qu'elle considère que cela est juste.

La Municipalité a toujours respecté les règles et procédures légales. Nous avons toujours essayé de garder à l'esprit l'équité vis à vis des 84 autres sociétés sportives en trouvant une ligne de conduite qui est relativement claire.

Actuellement, la Municipalité essaye de trouver une solution par le biais d'un médiateur. Donc, il y a une confidentialité sur les travaux. Il est difficile de rentrer en détail dans la procédure en cours.

Mais, j'aimerais quand même ajouter quelque chose, parce que j'ai entendu toutes sortes de propos ; je me suis même fait un petit peu malmener par une connaissance ce soir encore au téléphone, qui me reprochait le fait que la buvette n'était pas ouverte et que cela était inadmissible que la Ville d'Yverdon-les-Bains continue dans cette voie-là ; mille spectateurs qui vont voir un match et ne peuvent pas prendre un rafraîchissement !

Il est à relever quand même que dans les négociations actuelles, la Ville d'Yverdon-les-Bains a proposé à Yverdon-sport de pouvoir gérer la buvette jusqu'à la fin de la saison moyennant une location prorata temporis. Yverdon-Sport, par son Président, a refusé. Donc, il est tout à fait particulier de tenir la Municipalité et le Municipal qui vous parle pour responsables du fait de la fermeture de la buvette actuellement.

Et si nous n'avons pas attribué la buvette à quelqu'un d'autre, c'est simplement parce que naïvement, nous croyons que nous allons trouver une solution avec le FC Romandie et évidemment la buvette est un élément incontournable du dossier. C'est pour cela que nous sommes obligés d'attendre le fruit de la médiation et je me réjouis fortement de pouvoir reprendre langue avec ce brave Président.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

En tant que chef de l'exécutif, je me dois de faire une mise au point.

Lorsqu'une Municipalité travaille sur un dossier, dossier difficile comme celui de FC Romandie, elle prend ses décisions de façon collégiale, très souvent à l'unanimité, quelquefois à la majorité. Donc, il est totalement inacceptable que l'on attaque personnellement un membre de l'exécutif. S'il y a une personne qui peut être interpellée, c'est le Syndic, votre serviteur.

Je crois que c'est important, c'est comme cela que fonctionne un exécutif et c'est comme cela qu'il doit continuer à fonctionner.

Ensuite de cela, la Municipalité a été élue pour défendre les intérêts de la Ville et lorsqu'elle a affaire à un dossier difficile, elle se souvient de cette mission que la population lui a donnée. Et quand un dossier est difficile, il prend du temps. En l'occurrence, là, elle s'est adressée à un médiateur, et elle ne s'exprimera pas sur les résultats de ces négociations tant que celles-ci ne sont pas terminées pour que les débats et les négociations puissent se conduire le plus sereinement possible.

Voilà ce que je souhaitais vous dire au nom de la Municipalité collégiale.

* * * * *

Une Interpellation de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Soutien du Conseil communal à la Municipalité dans l'affaire de la buvette du stade municipal)

Je remercie déjà Monsieur le Municipal et Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER pour leur réponse. Mon interpellation est la suivante :

Il est nécessaire que le Conseil communal soutienne la Municipalité dans sa recherche d'une solution à ce conflit qui dure depuis trop longtemps.

Le Conseil communal demande donc à la Municipalité de rester ferme et de ne pas se laisser intimider par les affirmations de ce Président, responsable de l'entreprise FC Romandie.

Monsieur le Président :

Pouvons-nous avoir le texte de votre interpellation.

Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

C'est plutôt une proposition de résolution.

Monsieur le Président :

Pour faire une proposition de résolution, vous devez faire une interpellation. De plus, elle doit être soutenue par 5 membres de ce Conseil pour ouvrir la discussion.

Nous les avons.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Si sur le fond, nous pouvons admettre qu'il y ait une prise de position tel quel ce soir, je trouve que le terme de la résolution est quelque peu difficile à admettre en tant que tel.

Monsieur le Syndic vient de nous rappeler que la Municipalité est en pleine négociation. Et je crois qu'il ne faut pas confondre les rôles, le Conseil communal doit rester dans le législatif et ne doit pas se substituer dans un cas comme celui-ci, qui est vraiment du ressort de l'exécutif dans le cadre d'une négociation. Je crois que le partage des rôles est bien rempli, le Syndic l'a rappelé tout à l'heure ainsi que Monsieur le Municipal.

Peut-être que par la suite, cas échéant, si les résultats ne sont pas ceux que nous pouvons imaginer et que la sérénité n'est pas revenue, nous pourrions peut-être intervenir d'une manière différente dans ce cas précis. Je crois qu'il faut laisser l'exécutif et ne pas confondre les problèmes de gestion qui sont de son ressort.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Je crois qu'il nous faut aussi garder notre sérénité. Monsieur le Municipal CARRARD nous a expliqué son point de vue, nous n'avons pas ici le Président du FC Romandie, et je crois que pour pouvoir prendre une résolution, il faut avoir tous les éléments en main, et moi je me vois mal ce soir prendre une résolution sans justement avoir tous ces éléments.

Je rappellerai juste une chose, il ne s'agit pas que du FC Romandie ici en jeu pour cette histoire de la buvette. Il y a aussi Yverdon-Sport féminin, Azzuri Yverdon-Sport, Association Yverdon-Sport juniors qui eux aussi souffrent de cette situation. C'est pour cela que j'engage tout le monde à faire vite et au mieux, mais je crois que prendre une résolution vraiment ferme, à présent, ce serait un peu jeter de l'huile sur le feu.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de la résolution qui résulte de la question qu'il a transformée en interpellation. La parole n'est plus demandée.

Monsieur le Conseiller Chapuis, est-ce que vous maintenez votre proposition de résolution ?

Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Oui, je vais maintenir ma proposition de résolution.

Monsieur le Président :

Nous allons voter sur cette adoption de résolution soit :

Il est nécessaire que le Conseil communal soutienne la Municipalité dans sa recherche d'une solution à ce conflit qui dure depuis trop longtemps.

Le Conseil communal demande donc à la Municipalité de rester ferme et de ne pas se laisser intimider par les affirmations de ce Président, responsable de l'entreprise FC Romandie.

Résultat du vote : L'adoption de cette résolution est acceptée par 36 voix contre 34 et 16 abstentions.

* * * * *

Un Postulat de Monsieur le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Skatepark)

Le skateboard (la planche à roulette, pour certains), tout comme le basket, le football et bien d'autres sports, est né dans la rue. Ce sport d'équilibre, de plus en plus populaire, sera même une discipline officielle aux prochains jeux olympiques à Londres.

Cela fait maintenant bientôt quatre ans qu'un comité d'enthousiastes, munis de l'appui de quelques centaines de skaters, bmx-ers et autres amateurs de sports d'équilibre, se sont approchés des autorités communales pour leur demander un lieu couvert pour s'adonner à leur sport favori. Un dossier très complet a été remis à l'ensemble de la Municipalité.

Le projet présente de nombreux points positifs. J'en cite quelques-uns :

- L'effet positif du sport sur le développement mental et social des jeunes est incontestable.
- Prévenir des situations dangereuses en ville, où la cohabitation des skaters avec la circulation urbaine consiste en une bombe à retardement. Si votre ville n'a pas de skatepark, votre ville est un skatepark.
- La délocalisation et une mise aux normes du skatepark des Cygnes.

- Bien que le projet n'ait pas vocation à devenir un deuxième check-point, il est certain que des jeunes occupés à faire du sport seront moins désœuvrés et a donc un effet préventif intrinsèque.
- Les initiants se chargeront de la réalisation et du fonctionnement du parc.
- Une structure adaptée et couverte permettrait à la Ville d'accueillir encore une fois les championnats européens de skateboard, comme cela fut le cas en 1990.

Cette démarche a été accueillie et suivie avec enthousiasme par le Municipal des sports qui a activement cherché une solution. Plusieurs options furent étudiées puis malheureusement abandonnées pour diverses raisons.

Une certaine lassitude est désormais perceptible parmi la jeunesse de la région qui continue à voyager vers d'autres villes mieux équipées en infrastructures adaptées.

Le site Arkina, désormais propriété de notre Commune, dispose d'importantes surfaces dont l'affectation n'a pas encore été décidée. Si l'option d'y produire de l'eau minérale n'est pas définitivement écartée, le plus probable aménagement de services communaux prendrait certainement plusieurs années. Ce site se prêterait parfaitement à la réalisation de nos objectifs et ne nécessite aucune transformation lourde. La proposition des initiants consiste à pouvoir disposer d'un endroit adapté même pour une durée limitée à quelques années. L'association est prête à s'engager contractuellement sur la libération des locaux, dans des délais à convenir, afin de permettre aux services de la Ville d'y aménager. Cette période permettrait à l'association de s'organiser et à la jeunesse de notre Ville et de la région de démontrer qu'elle pourrait légitimement revendiquer un vrai centre, aux standards internationaux.

En résumé, avec ce postulat, je demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour trouver rapidement une solution satisfaisante pour la jeunesse de notre Ville et de la région en mettant à disposition un emplacement couvert pour les sports d'équilibre, soit sur le site d'Arkina ou ailleurs en ville.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Si je peux parfaitement soutenir l'idée d'appuyer une démarche visant à installer un skatepark sur le territoire yverdonnois, je suis un petit peu plus septique quant à la proposition de l'implanter sur le site Arkina.

Effectivement, l'affectation de ce bâtiment n'est pas encore décidée, mais je crois qu'avec le mandat d'étude parallèle, certains services techniques seront amenés à déménager et ce lieu me paraît beaucoup plus approprié pour accueillir ce genre d'activité.

Par conséquent, pour que nous puissions éventuellement amender ou en tous les cas déjà défricher les questions qui sont développées dans votre postulat, je vous suggère de demander le renvoi à une commission.

Monsieur le Président :

Je vous relis la fin du texte, Monsieur le Conseiller Oosterhoff précise : « Mettre à disposition un emplacement couvert pour les sports d'équilibres, soit sur le site d'Arkina ou ailleurs en ville. »

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Le skate, c'est vrai que c'est une réflexion que nous avons avec un groupe de travail, parents, ados, depuis pas mal d'années, en tous les cas 4 ans, je dirais. Vous me direz qu'il faut être complètement nul pour ne pas avoir trouvé de solutions en 4 ans, c'est parce que c'est extrêmement difficile puisque les surfaces et les volumes demandés sont importants. Nous avons essayé toutes sortes de choses.

A un moment donné, nous avons pensé avoir trouvé, avec ces jeunes, une solution qui était le graal recherché, c'était sur le site des anciens arsenaux en face de la caserne des pompiers, plus précisément en face du bâtiment Lippuner. Les jeunes ont planchés activement pendant six mois sur le projet, ils se sont parfaitement mis dans le contexte en question. Malheureusement, les discussions entre la Commune et l'Etat sont venues refroidir ces ardeurs et faire effectivement beaucoup de déçus.

Pour ce qui est du site Arkina, c'est aussi un endroit que la Municipalité avait imaginé, mais c'est inimaginable dans le long terme, c'est sûr, puisque nous l'avons identifié pour d'autres affectations, notamment pour le Service des travaux et le Service des énergies.

Toujours est-il que pour faire des travaux là-bas, il va valoir faire des études qui vont prendre en tous les cas 2 ans, avant c'est inimaginable que des travaux puissent commencer là-bas, tant le volume et la conception des locaux sont complexes.

Alors, nous sommes allés visiter le site Arkina, et nous nous sommes rendu compte effectivement qu'il était morcelable, pour éventuellement pouvoir offrir une solution passagère pour le skate.

Il y a également d'autres intéressés au bâtiment en question et ce qu'il faudrait voir, c'est si les intérêts de chacun et l'intérêt prédominant de la Commune, à terme, puissent être compatibles. C'est pour cette raison que la Municipalité, qui a discuté du projet en question, à laquelle j'ai aussi présenté le fruit de cette visite pour essayer de trouver une solution pour le skate, se dit intéressée à une réflexion globale avec peut-être des gens du skate et les autres intéressés et de voir si globalement, nous pouvons trouver une solution, qui serait certes intermédiaire pour pouvoir abriter le skate dans ces locaux.

Je serais tenté de dire oui pour une étude, oui pour une réflexion, oui pour un travail de fonds avec des représentants de votre groupe d'intérêts, Monsieur le Conseiller, mais certainement pas sur le long terme. Voilà ce que je peux vous donner comme information sur le skate pour autant que nous voulions bien le lier au site Arkina

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais apporter une précision suite à la proposition de Monsieur le Conseiller VENIZELOS.

Je crois effectivement qu'il est préférable que vous renvoyez ce postulat à la Municipalité, parce qu'elle ne vous a pas encore livré le fruit de ses réflexions sur l'affectation du bâtiment Arkina qui est proposée par Monsieur le Conseiller OOSTERHOFF. Alors, je crois que c'est elle qui a les cartes en mains pour examiner notamment cette alternative et l'étudier de façon approfondie. Le passage par une commission ne nous paraît pas judicieux, elle pourrait amener peut-être des propositions que ladite commission ne maîtrise pas nécessairement.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée. Nous votons la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Résultats du vote : La prise en considération de ce postulat, qui « demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour trouver rapidement une solution satisfaisante pour la jeunesse de notre Ville et de la région en mettant à disposition un emplacement couvert pour les sports d'équilibre, soit sur le site d'Arkina ou ailleurs en ville », **et son renvoi à la Municipalité sont acceptés** à une évidente majorité.

* * * * *

Trois Questions de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Buvette et stade de football)

Souffrez que je revienne un tout petit peu en arrière puisque nous avons parlé du Stade municipal tout à l'heure. Si je le fais, ce n'est pas pour établir un doublon, mais pour permettre à la Municipalité de voir que le stade interpelle aussi bien la gauche que la droite.

Notre Conseil a voté dernièrement un crédit de Fr. 150'000.-- pour régler le conflit entre le tenancier de la buvette du stade municipal et la Ville d'Yverdon-les-Bains.

- Première question : Est-il avéré que notre Municipalité a repris le contrat commercial passé avec les brasseurs ?

La deuxième question, je ne vous la lirai pas puisque Monsieur le Municipal a déjà répondu concernant la buvette.

Notre collègue Laurent GABELLA a lors de notre dernière séance soulevé les dangers engendrés par la crise économique.

Par les médias, des gentils, il y en a quand même, j'apprends qu'un architecte de la Ville a présenté un projet d'adaptation du stade municipal aux exigences actuelles. Ce projet futur serait entièrement financé par des fonds privés et permettrait d'apporter une réponse aux besoins de relance de l'emploi dans notre région.

- Quelle est la position, à ce jour, de notre Municipalité sur cet objet ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité a décidé de demandé une médiation.

Une délégation de la Municipalité a reçu le médiateur il y a une dizaine de jours. Il a posé comme condition pour pouvoir faire son travail dans la sérénité, que ni la Municipalité ni le FC Romandie ne communiquent plus sur ce sujet. Il ne peut pas travailler si le lendemain les positions des uns et des autres sont exprimées dans les journaux.

A partir du moment où nous demandons à un médiateur de se saisir du problème et d'essayer de trouver une solution, il a posé comme condition que nous le laissions assumer la responsabilité de la négociation. C'est probablement une sage décision.

Je suggère, Monsieur le Conseiller KLAUS, que nous répondions à vos diverses questions à l'occasion d'une prochaine séance, parce que maintenant, ce n'est vraiment pas le moment de donner le point de vue de la Municipalité alors que nous avons une tierce personne qui est chargée d'une mission, qu'elle a d'ailleurs elle-même considérée comme extrêmement difficile et à la limite de la mission impossible.

Essayons de ne pas lui compliquer la tâche par des interférences qui ne pourraient que lui nuire dans son activité. C'est une suggestion de ma part ; vous l'acceptez ou non. Mais, la Municipalité, en acceptant le principe d'une médiation, a aussi accepté le principe de cesser de communiquer par l'intermédiaire du public et de passer par le médiateur.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

Je vous entends bien, Monsieur le Municipal, je suis d'accord avec vous, nous allons rester calmes, mais j'espère que les deux parties le resteront.

* * * * *

Un Postulat de la Commission des finances (Désengagement du manège et centre équestre)

Lors de notre dernière séance, la Commission des finances vous avait proposé une motion au sujet du manège. Celle-ci a été refusée par notre Conseil. A la lecture du procès-verbal de notre dernière séance, nous pouvons faire deux constatations :

Certaines et certains d'entre vous auraient accepté un postulat, mais pas une motion.

Le PV nous montre également que l'article 64 de notre règlement n'a pas été correctement appliqué. Dès lors, la Commission des finances a décidé de vous reproposer un postulat. Je ne referai pas l'historique du manège car celui-ci se trouve à la page 295 du procès-verbal adopté au début de cette séance.

Dès lors, le texte du postulat de la Commission des finances concernant le manège est le suivant :

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande à la Municipalité d'étudier toutes les solutions permettant à la Commune d'envisager un désengagement d'une activité que plusieurs conseillères et conseillers considèrent comme une tâche communale non prioritaire et de rapporter au Conseil communal afin que ce dernier puisse prendre une décision quant à l'avenir du manège en toute connaissance de cause.

Monsieur le Président :

Je vérifie juste si nous avons le texte de votre postulat. Pouvons-nous l'avoir ?

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Vous le trouvez à la page 295 du PV.

Monsieur le Président :

Je dois avoir le texte de votre postulat pour ce Conseil.

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62 avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.**Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :**

Juste une question. Les groupes ont lieu mardi et n'ont pas du tout été informés, alors je demande une suspension de séance que l'on puisse en parler tranquillement et calmement, sans avoir le couteau sous la gorge. Ce n'est pas tout à fait correct.

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Le postulat fait suite à une motion que nous avons traité lors du dernier Conseil, nous en avons rediscuté en Commission des finances, la Commission des finances a décidé de reproposer ce postulat. Je suis désolé si les commissaires, qui sont membres de la Commission des finances n'en ont pas parlé dans les groupes. Mais nous avons bien discuté sur la motion et nous avons compris pourquoi il y a le refus de la motion. Je crois que nous pouvons sans autre aller et discuter sur ce postulat.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il est évident que vu les méandres et le cheminement de ce préavis, la Municipalité est tout à fait disposée à étudier toutes les solutions et les questions soulevées par le postulat de Monsieur le Président de la Commission des finances.

Monsieur le Président :

Je me souviens que je dois vous faire voter la suspension de séance, ce que je n'avais pas fait la dernière fois. Je suis juste en train de chercher l'article. J'ai trouvé. Monsieur le Conseiller SCHULÉ, est-ce que vous maintenez votre mention d'ordre pour suspendre la séance ?

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Mais non Monsieur le Président, puisque la Municipalité est d'accord avec le postulat, c'est ridicule !

Monsieur le Président :

Merci, Monsieur le Conseiller.

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité, la parole n'est plus demandée.

Résultat du vote : la prise en considération de ce postulat, soit « pour un désengagement du manège et du centre équestre » et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

Monsieur SCHULÉ, je m'excuse, mais j'ai évité que vous reveniez la prochaine fois en me disant que je n'avais pas appliqué le règlement correctement.

* * * * *

Une Question de Madame la Conseillère Carmen TANNER (Mini-déchetteries en ville)

Depuis peu, la Municipalité a décidé d'enlever certains points de petite déchetterie en ville, comme c'est le cas au début du chemin de Floreyres et prochainement à l'avenue des Sports, vers la STEP. Si ces points étaient peut-être surexploités par certains utilisateurs, laissant apparaître à la vue de tous des ordures inesthétiques, il serait regrettable que ces expériences sonnent la fin des points de collecte en ville et pénalise tous ceux qui en font bon usage. Permettre le tri non loin des habitations, c'est l'encourager.

Dès lors nous sommes en droit de nous demander...

- Est-ce la fin des points de collecte dans la ville ?
- Quelle est la stratégie de la Municipalité face aux minis-déchetterie en ville ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Les deux mini-déchetteries que nous avons mises à l'essai pour deux ans vers la STEP et au chemin de Floreyres ont été une catastrophe écologique. Nous avons fait cela sur une demande de la Commission consultative des habitants de notre ville et après deux ans nous sommes obligés d'avoir une conclusion qui est étayée par un travail d'un étudiant de l'HEIG-VD qui a fait des sondages pendant des semaines sur ces deux emplacements parce que cela ne jouait pas. Nous avons trouvé, comme je l'ai déjà dit devant ce Conseil, des ordinateurs, des machines à laver, tout ce que l'on veut ! C'était à l'entrée de la ville, une catastrophe.

Les points situés sur des axes de transport, avenue des Sports, avenue des Bains, drainent une majorité d'automobilistes, ce que nous ne souhaitons pas privilégier en ville. Le réseau de tri doit pouvoir permettre un apport volontaire en utilisant les moyens de mobilité douce, c'est le concept de désapprovisionnement qui s'inspire des achats chez les commerçants de proximité.

En ayant fait cette mauvaise expérience, étayée par un rapport, si quelqu'un veut le lire ou en veut une copie qu'il me le demande, nous avons mis maintenant deux nouvelles mini-déchetteries en étude et en implantation. La première est située au Camping des Iris pour les résidents du quartier et les campeurs. Le deuxième point est à la Roselière pour le quartier des Cygnes et Pré-du-Lac. Nous espérons par là qu'il y aura moins de transit extérieur parce que nous ne sommes plus sur des axes de circulation.

De toute façon, il est extrêmement difficile d'avoir des mini-déchetteries complètes. Ce n'est même pas demandé dans des villes comme Lausanne, ou Nyon, ou La Chaux-de-

Fonds, qui ont les mêmes problèmes que nous. Il nous faut mettre deux produits de tri afin que les gens aillent une fois peut-être avec le PET et le verre. Comme cela, ils peuvent y aller en passant, en vélo, mais pas qu'on remplisse la voiture pour aller dans une mini-déchetterie en ville ! Si on remplit la voiture, on va à la STRID, où là il y a tout.

Nous étudions vraiment cette question du tri. Nous avons à cœur, au Service des travaux et de l'environnement, le tri. Cette année nous avons fait 1,97 % moins de déchets incinérables, nous avons fait environ 2,5 % de plus de déchets compostables, mais c'est pourcent par pourcent qu'on doit gagner, tout en gardant la propreté des sites.

Des études doivent être faites : dans le travail d'un étudiant, nous avons inventorié une dizaine de places où nous pouvions faire des essais, mais sans conclure à le faire absolument. Nous devons absolument avoir l'emplacement idéal et il faut que les usagers respectent vraiment ce que c'est le tri. Nous voulions faire une déchetterie vers les plantages. Or il y a des problèmes de déchetteries à Treycovagne et à Chamblon. Ils vont de nouveau livrer leurs déchets à la STRID, donc nous hésitons à faire une mini-déchetterie non gardée vers les plantages.

Nous avons une mini-déchetterie qui ne fonctionne pas trop mal, c'est la mini-déchetterie qui est vers la Marive. Pourquoi ? Parce qu'il y a du personnel tout près qui contrôle, qui rectifie la mauvaise propreté autour de cette mini-déchetterie.

Je ne sais pas si mes réponses vous ont convaincus mais, en tous cas, tout est mis en œuvre pour trier et donner le maximum de confort aux citoyens de notre ville.

* * * * *

Un Postulat de Madame la Conseillère Carmen TANNER (pour l'étude d'un système de déchetteries scolaires dans les établissements scolaires yverdonnois)

En Suisse l'éducation à l'environnement est encore peu développée par rapport à nos pays voisins. Pour beaucoup de cantons, cette discipline se résume à l'apprentissage du tri. A Yverdon, les élèves de 1^{ère} primaire visitent la STRID et apprennent les bases, et les subtilités, d'un tri correct et cela en toute conscience des enjeux environnementaux. A la sortie de ces cours, les enfants sont plus que motivés à appliquer ce qu'on leur a appris.

Pourtant, dans biens des familles le tri n'est pas un réflexe automatique. Cette prise de conscience est alors noyée dans les habitudes parentales.

L'école pourrait alors être le lieu où cet apprentissage perdure. Montrer l'exemple dans les écoles, voilà le programme que je vous propose, et cela via un système de déchetterie scolaire.

Une déchetterie scolaire, c'est un endroit dédié au tri dans un établissement scolaire. Cet endroit est conçu pour l'utilisation des enfants. Des récipients sont là pour récupérer le pet, le verre, le compost, le papier, l'alu, les piles ou encore le fer blanc. L'idée est de généraliser ces endroits dans tous les établissements scolaires yverdonnois.

On peut imaginer un système où les enfants seraient pleinement actifs dans la gestion de ces déchetteries : ils pourraient créer des panneaux explicatifs, veiller à la qualité du tri ou encore aider le concierge.

Ce système serait évidemment géré par les concierges des établissements. Une partie des déchets pourrait être pris dans les tournées de la voirie (je pense au papier et au compost), tandis que le restant serait amené à la STRID par les concierges eux-mêmes. On pourrait même imaginer une tournée spéciale de la voirie pour récolter tous les déchets des écoles. Mais dans tous les cas la mise en place d'un tel système impliquera la formation des concierges et l'établissement d'un nouveau cahier des charges.

Autant vous le dire tout de suite, un tel système de déchetterie scolaire à Yverdon serait avant-gardiste, mais serait également un immense coup de pouce pour l'agenda 21 scolaire ainsi que pour l'apprentissage de ces petits eco-citoyens.

Pour toutes ces raisons je vous demande de soutenir mon postulat intitulé «pour l'étude d'un système de déchetteries scolaires dans les établissements scolaires yverdonnois».

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62 et d'une demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64 de notre règlement. Madame la Conseillère, est-ce que nous pourrions avoir le texte de votre postulat ?

La discussion est ouverte sur la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Je le dis d'emblée, la Municipalité se rallie à ce postulat. Je vais en expliquer les raisons de suite. Dire en préambule que la question des déchetteries dans les écoles est un vieux projet, presque vieux, puisqu'il date de sept ans maintenant. Il est inscrit dans l'une des fiches de l'agenda 21, l'agenda 21 dont l'initiateur était le Municipal des Travaux et de l'Environnement de l'époque, Monsieur Gustave MILLASSON, qui est devenu depuis lors directeur de l'établissement scolaire secondaire Léon-Michaud avant de prendre une retraite bien méritée. Toujours est-il que, dans ce contexte-là, la seule déchetterie que nous ayons aujourd'hui dans les écoles est celle qui se trouve à Léon-Michaud. Une des raisons est celle que je viens d'évoquer. L'autre raison est que Léon-Michaud est le seul établissement scolaire mono-site en ville d'Yverdon-les-Bains, les trois autres établissements scolaires étant répartis dans différents bâtiments scolaires sur l'ensemble de la ville, ce qui complique sensiblement les choses.

Cette problématique des déchetteries nous occupe effectivement depuis pas mal de temps. Vous avez évoqué, Madame la Conseillère, la solution qui consisterait à donner mission au concierge de gérer un peu le système dans chacun des bâtiments scolaires. C'est bien l'une des voies que nous poursuivons, mais cela ne va pas sans poser de problèmes, notamment depuis l'introduction du processus ETACOM et de la séparation très claire des compétences communales et des compétences cantonales en matière d'école. Il faut savoir qu'aujourd'hui, nous n'avons plus qu'un seul employé communal dans les bâtiments scolaires : le concierge. Il a une multitude de tâches, dont la principale, évidemment, est de maintenir les bâtiments dans un bon état et de propreté et d'entretien. C'est une voie que nous poursuivons et nous sommes en discussion actuellement avec le Service des bâtiments et de l'urbanisme pour travailler sur cette question, revoir le cahier des charges et voir comment aménager le travail de ces concierges de manière à ce qu'ils puissent gérer cette question-là, qui n'est pas simple, je le répète.

L'autre voie, et l'autre collaboration que nous menons et qui est déjà en cours pour Léon-Michaud est la collaboration avec le Service des travaux et de l'environnement qui a mis à disposition des éléments de cette mini-déchetterie existante et qui collabore donc à ce travail-là, et a aussi maintenant une collaboration avec la HEIG-VD pour voir de quelle manière nous pouvons introduire ce système généralisé sur l'ensemble des bâtiments scolaires. Donc j'espère bien qu'à brève échéance nous arrivions enfin à trouver une solution à ce problème et que la théorie que reçoivent les enfants, vous avez évoqué les visites qu'ils font à la STRID, mais les élèves reçoivent aussi une information de la part de collaborateurs de la STRID dans les classes, que cette théorie puisse être directement suivie d'une pratique dans les établissements scolaires. Voilà ce que je peux dire ce soir. Pour le postulat je crois qu'il n'y a pas de problèmes de notre côté.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération du postulat de Madame Carmen TANNER. La parole n'est plus demandée.

Résultat du vote : la prise en considération de ce postulat, soit « pour l'étude d'un système de déchetteries scolaires dans les établissements scolaires yverdonnois » et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER (Respect décision du Conseil communal voir PV 1^{er} juin 2006, engagement du Syndic)

Avant de poser la question je vous rappellerai un extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} juin 2006 :

Le Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : le taux d'activité des membres de la Municipalité prévu à l'art.12 du règlement de la Municipalité du 7 mars 1985 est fixé comme suit pour la législature allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011 :

Le (la) Syndic (que)	100%
les autres membres de la Municipalité	50%

Suivent un certain nombre de modalités au titre de supplément ou frais de représentation.

Or, si j'interprète correctement la teneur de la communication CO09.01 du 15 janvier 2009, il apparaît que la Municipalité a décidé, unilatéralement, de réduire le taux d'activité de Monsieur le Syndic à 75% sans s'en référer à notre Conseil.

D'où ma question :

Si mon interprétation de la communication CO09.01 est correcte, sur quelle base légale, ou réglementaire, s'est appuyée la Municipalité pour casser la décision de notre Conseil du 1^{er} juin 2006 concernant le taux d'activité de Monsieur le Syndic ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER:

Je ne suis pas très à l'aise pour répondre, puisque je suis concerné. Néanmoins, j'aimerais dire ceci. Je crois que nous sommes dans une période transitoire, et je ne crois pas que la Municipalité a interprété cette communication comme vous le faite, Monsieur le Conseiller GURTNER.

Je crois que nous sommes plutôt dans la situation où votre serviteur est à près de 100% au service de la Municipalité et consacre 25% à l'entreprise Jaquier-Pointet. Il est vrai que votre serviteur est également député, donc il tient également à assumer cette mission importante pour défendre les intérêts de la ville et de la région. Et je crois que c'est plutôt comme cela qu'il faut interpréter les choses. En tous les cas, si vous interrogez les membres de ma famille, c'est comme cela qu'ils le constatent. Alors je ne crois pas que nous sommes dans une situation où nous aurions cassé une décision ou outrepassé les compétences de la Municipalité. Nous sommes simplement dans une situation transitoire qui est assez lourde pour votre serviteur mais qu'il assume pleinement. Et moi j'y verrais là vraiment un procès de mauvaise intention.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Tout est question d'interprétation bien sûr, n'y voyez pas un procès d'intention dans mon intervention, bien au contraire, mais je suis quand même très heureux de voir que l'on peut, dans certaines circonstances, se satisfaire d'un syndic qui n'est pas à 100%.

* * * * *

Un Postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Quel avenir pour le village Leclanché ?)

L'ancien site de production de l'usine Leclanché sis à l'avenue de Grandson est aujourd'hui occupé par une centaine de locataires qui par leur activité offrent une seconde vie à cette friche industrielle. Les artisans, artistes, et autres fiduciaires qui occupent le site se sont récemment structurés en association pour promouvoir les activités exercées sur le site et pour défendre leurs intérêts.

Si la richesse culturelle et économique que représente ce foisonnement d'activités est à saluer et à encourager, force est de constater que l'avenir du *village Leclanché* semble compromis. En effet, le propriétaire des lieux (Leclanché SA) n'a jamais caché sa volonté de vendre ces locaux. Par ailleurs, ce secteur est identifié par le projet d'agglomération comme un site stratégique prioritaire à développer destiné à accueillir plus de 600 habitants et pas loin de 550 emplois. Cette revalorisation s'inscrit également dans la volonté de la Municipalité de soigner ce périmètre pour en faire une véritable porte d'entrée de la ville. Ce site représente donc un enjeu primordial pour le développement de l'agglomération.

Ainsi, afin d'éviter d'une part que les différents locataires ne se retrouvent subitement à la rue et d'autre part que de longues procédures ne bloquent la création d'un nouveau

morceau de ville, comme le prévoit le projet d'agglomération, il nous semble important de mener rapidement une réflexion sur l'avenir de ce site et de ses occupants.

Nous demandons donc à la Municipalité d'établir un rapport présentant un état des lieux du secteur considéré et des activités qui s'y déroulent, ainsi que ses intentions quant à l'avenir du site et de ses occupants. Ce rapport comprendra notamment les éléments suivants :

- Un inventaire des types d'activités qui s'y déroulent ;
- Les possibilités de poursuivre ces activités en les adaptant, si nécessaire, aux normes en vigueur ;
- Le programme de mise en œuvre des mesures préconisées par le projet d'agglomération dans ce secteur ;
- La prise en charge des coûts liés à la dépollution du site ;
- Les possibilités de relocalisation des occupants sur un ou plusieurs autres sites et de prendre d'autres mesures permettant de préserver et d'encourager des activités diversifiées et dynamiques en ville d'Yverdon.

Afin de défricher la question, je vous propose de renvoyer ce postulat en commission ce qui nous permettra d'avoir un premier débat sur ces différentes propositions. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc de nouveau en présence d'un postulat, dont j'aurais besoin d'avoir le texte, s'il-vous-plaît, avec une proposition de renvoi en commission au sens de l'article 64 de notre règlement.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Cela fait plusieurs années que la Municipalité est préoccupée par l'avenir du site de Leclanché. A l'époque où Monsieur Pierre ROBYR était chef du Service de l'urbanisme et du bâtiment, des discussions ont eu lieu entre Leclanché et la Municipalité. Leclanché avait un méga projet de plan de quartier, dans lequel l'habitation avait la part prépondérante. Il y avait même une arche qui enjambait l'avenue de Grandson et qui prenait en considération la station de chemin de fer d'Yverdon-Ste-Croix à William-Barbey. C'était un projet superbe que la Municipalité ne pouvait toutefois pas admettre parce qu'il n'y avait pratiquement que de l'habitation. Nous sommes dans un secteur qui est un secteur destiné à l'activité. Si on met de l'habitation partout, il n'y a plus d'activités et par conséquent plus d'emplois et s'il n'y a plus d'emplois et seulement des habitations, la ville devient une cité dortoir. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu accepter les intentions manifestées par Leclanché.

Le projet a sauf erreur été abandonné. Nous avons même offert de participer financièrement à l'élaboration d'un nouveau plan de quartier, non pas pour venir au secours d'une société dont on a des raisons de penser qu'elle est prospère, mais parce que nous souhaitons avoir notre mot à dire dans l'établissement du plan de quartier

Les circonstances ont fait que Leclanché a eu d'autres opportunités, notamment la vente de terrain à Flexcell, et son projet de s'installer sur le site d'Y-Parc, si bien que le projet

de plan de quartier a été abandonné. Dans l'intervalle, et au fur et à mesure que le temps passait, Leclanché a accueilli sur son site diverses activités, associations, groupes sportifs, il y a une fiduciaire, un club d'escrime, une potière, toute une série d'activités qui en soi sont tout à fait honorables, mais qui présentent la caractéristique de ne pas être, en tous cas pas toutes, en accord avec la destination des lieux.

A un moment donné, le Service d'incendie et de secours s'est alarmé de cette situation parce qu'elle présentait un certain danger, notamment en cas d'incendie. Les pompiers doivent connaître quels sont les chemins de fuite en cas d'incendie, quels sont les matériaux qui sont entreposés dans les locaux ; ils doivent avoir les clés pour pouvoir passer d'un local à l'autre lorsqu'ils sont en enfilade ; enfin, il y avait toute une série de raisons, pour nous, d'être alarmés par la situation du point de vue de la sécurité. Nous avons demandé dans un premier temps à Leclanché d'établir un plan mentionnant toutes les activités qui étaient établies sur ce site. Ce plan a été réalisé, le Service d'incendie et de secours a été globalement satisfait de ce plan et les impératifs de sécurité ont été grosso modo atteints.

Simultanément nous avons demandé à Leclanché d'établir un plan beaucoup plus complet faisant alors apparaître la destination de chacune des activités abritées dans ces immeubles. Ce plan a été fourni, finalement, et nous avons demandé à Leclanché de le compléter, parce que seules certaines activités y figuraient, pas toutes, je ne sais pas pour quelles raisons, et nous l'avons jugé comme étant incomplet. Il a encore une fois été complété, le dossier a été mis à l'enquête publique, il a été envoyé à la CAMAC, qui a formulé de multiples exigences. La Municipalité a par conséquent refusé le permis de construire aussi longtemps que ces exigences n'étaient pas respectées. Le permis de construire est nécessité par les changements d'affectation apportés aux bâtiments en raison des activités nouvelles.

Alors nous en sommes là et ce matin la Municipalité a décidé de demander l'établissement d'un rapport faisant le point de la situation. Cela permettra, avec le rapport que nous possédons déjà, de répondre en partie à votre postulat.

Vous faites allusion aux intentions de la Municipalité concernant ces lieux, Ce rapport contiendra la réponse que vous souhaitez. Vous nous demandez quelles sont les possibilités de relocalisation des activités qui sont actuellement accueillies par Leclanché. Alors là Monsieur le Conseiller, nous aurons effectivement des difficultés, parce que le site est vaste, il est même extrêmement vaste ! C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles l'établissement des plans et de l'inventaire que nous avons demandés a pris beaucoup de temps. Il est à ce point vaste qu'il accueille de nombreuses activités et vous savez que nous n'avons pas de locaux de remplacement à disposition. Donc il faudra trouver des solutions, il ne suffit pas de le dire, il faudra encore concrétiser cette intention. Tout cela pour vous dire que la Municipalité accepte le postulat et elle accepte qu'il soit renvoyé à une commission.

Monsieur le Président :

Contrairement à ce que j'ai dit tout à l'heure nous ne sommes pas dans une discussion sur la prise en considération mais plutôt sur le renvoi à une commission qui elle décidera si elle nous proposera de le prendre en considération ou non. Pour ce renvoi dans une commission, il me faudra un cinquième des membres.

La discussion est toujours ouverte sur ce renvoi en commission, la parole n'est plus demandée.

Résultat du vote : le renvoi à une commission de ce postulat, soit « quel avenir pour le village Leclanché » **est accepté** avec largement les 18 membres dont nous avons besoin. Le bureau désignera donc une commission pour traiter de ce postulat.

Une Question de Monsieur Jean-Louis VIAL (Buvette du stade)

Je serai très bref, ma question concernait la buvette du Stade, donc on comprend aisément que je la retire.

Une Question de Monsieur le Conseiller Michaël THÉVENAZ (Connexion internet au sein de l'administration communale)

Je vais poser une question à la Municipalité. Ma question concerne la connexion internet au sein de l'administration communale. En effet, suite à ce qui s'est passé dans le canton du Jura, je me demandais s'il existe une restriction d'accès au niveau des sites internet non inhérents aux activités professionnelles dans les différents secteurs pour lesquels les employés sont engagés, tel que Facebook, ou Netlog. Si c'est le cas, depuis quand ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Il existe effectivement depuis pas mal d'années maintenant un règlement d'utilisation d'internet qui est communiqué à tous les collaborateurs et qui fixe le cadre de l'utilisation de cet outil qui maintenant est diffusé naturellement partout, parce que tous le monde en a besoin pour faire son travail, mais il existe un règlement très stricte quant à l'utilisation d'internet pour les besoins professionnels et pour les besoins privés. En cas de doute ou de suspicion de non respect de ce règlement et par la voie hiérarchique, il est possible de faire une investigation de même type, j'imagine, que celle qui a été conduite dans le canton du Jura, pour vérifier si oui ou non il y a transgression des règles. Donc cette règle est appliquée depuis plusieurs années à Yverdon-les-Bains.

Un Postulat de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ (Couvert Place Pestalozzi)

Notre place Pestalozzi est un véritable joyau, plus besoin de le prouver. Il s'agit également sans doute de l'endroit de la ville que ses habitants préfèrent pour s'y retrouver sur une terrasse, ou lors des nombreuses manifestations qui s'y déroulent chaque année. Nombre de ces manifestations, malgré leur tenue pendant la belle saison, ont toutefois vu leur succès compromis par les conditions météo. Un certain nombre, par exemple, de Festiv'été l'année passée ont été abondamment rincées, causant ainsi la fuite de tous les Yverdonnois présents.

Une idée à creuser pour garantir un déroulement optimal à ces manifestations serait d'en abriter les participants au moyen d'une installation à caractère provisoire. Les sciences et techniques des matériaux ont beaucoup progressé ces dernières années, à tel point que je crois possible de réaliser maintenant un projet qui n'aurait pas été imaginable il y a une vingtaine d'années. Preuve en sont les nombreuses structures mobiles que l'on rencontre dans maints endroits fréquentés par un public abondant. Cette structure pourrait avoir la forme d'une voilure ayant une surface réglée et encrée sur les bâtiments par des câbles à l'image de ceux qui forment d'ailleurs déjà la Place. Au vue des fonds qu'il est prévu d'investir bientôt pour les manifestations commémorant les trois quarts de millénaire de la ville, il me semble que cette dépense pourrait faire, en quelque sorte, office d'assurance. Les démarches et études liées à cette idée sont tout de même relativement complexes, c'est pourquoi malgré la relative proximité de 2010, je m'adresse à notre Municipalité par voie de postulat afin qu'elle se livre à ce travail. Ainsi mon postulat a la teneur suivante :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains étudie l'opportunité de doter la place Pestalozzi d'une structure amovible permettant de l'abriter, dans sa plus grande partie possible, des précipitations atmosphériques.

Par souci de gain de temps, je propose à ce Conseil, conformément à notre article 64, de renvoyer directement ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Merci de votre soutien.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc à nouveau en présence d'un postulat au sens de l'article 62 et d'une demande de renvoi en municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat, la parole n'est pas demandée.

Résultat du vote : La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Que fait la police ?)

Ce matin, à 9h50, je m'arrête devant le passage piéton Valentin 74 en face du Castrum pour laisser passer une classe d'école emmenée par une institutrice. Arrivée au milieu du passage, un chauffard, voiture gris métallisé me dépasse par la gauche et fonce en avant pour continuer sa route. Quel braquaillon de la route ! Grâce à la présence d'esprit de l'institutrice qui était devant, il n'y a pas eu de pépin. Quel carnage si elle avait été derrière la classe. Grâce à sa rapide réaction, le pire a été évité. Je la félicite.

Je suis rentré tout bouleversé et j'ai tout de suite téléphoné à la police municipale dont on sait l'important travail qu'elle fait à titre de prévention aussi dans les écoles, alors gardons-la, la police de proximité prend le temps d'écouter, merci et c'est précieux, mais que peut-on faire à l'encontre d'un fou de la route ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je pense que ce que nous pouvons faire déjà c'est saluer le réflexe de cette institutrice qui a certainement sauvé, disons sa classe et ses petits élèves qui lui étaient confié d'un grave accident tel que vous pouvez le mentionner. Que peut-on faire ? Ce qu'on peut faire, surtout, c'est essayer de relever le numéro de plaque de l'imbécile qui a failli provoquer cet accident et le dénoncer, mais surtout poursuivre ce genre d'intervention puisque c'est relativement criminel. Il n'y a pas de solution miracle. Je crois que simplement ce que nous pouvons constater c'est que, encore une fois, cette institutrice a fait un boulot formidable avec un excellent réflexe, et qu'en suite de cela j'espère que le numéro de plaque de ce chauffard a été relevé et communiqué à la police. Voilà ce que je pense.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Article de La Région – du 1^{er} avril)

Le journal La Région dans son édition d'hier, mercredi, a donné un scoop à ses lecteurs concernant les candélabres minés par les chiens. A Canal NV, on en parlait hier soir dans une émission spéciale. Donc le SEY, le Service des énergies, qui a des génies et même des lumières dans son service, nous a concocté un appareil censé éloigner les chiens des candélabres, ceux-ci étant malheureusement abimés trop rapidement. Belle initiative ! A-t-on aussi pensé aux personnes qui urinent en ville en sortant des établissements publics ? A-t-on aussi trouvé un appareil pour les en empêcher.

Mais combien coûte ce projet ? Qui paye ? Le consommateur sur sa facture, ou un mécène a-t-il offert ces appareils ? Les collaborateurs qui ont trouvé ce nouveau joujou ont-ils reçu une prime ? Maintenant ma proposition hélas coupée lors du montage de l'émission, donc ce n'était peut-être pas un travail très très sérieux, j'ai fait remarquer que les chiennes ne levaient pas la patte, donc le travail est à demi satisfaisant. Je ne vais pas vous faire une démonstration.

Que de temps perdu ! Puis, pour ne pas pénaliser les propriétaires de chien, j'ai aussi proposé que le Service des énergies fasse une étude pour installer une éolienne sur la place de la Gare. Plus de 10'000 personnes seraient ainsi chaque jour familiarisées avec cette énergie vraiment écologique. Quand je vous disais que j'avais une fibre écolo, moi. J'évolue !

Je remercie Monsieur le Municipal des énergies, ou la Municipalité, de prendre position sur ces différentes propositions et remarques.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Ne vous y trompez pas, Monsieur SCHULÉ, c'est un problème extrêmement grave qui préoccupe beaucoup la Municipalité. Effectivement, les chiens qui urinent sur les réverbères les endommagent, ce qui occasionne des coûts très importants pour la Commune, c'est pour cette raison la Municipalité a mis en place ces dispositifs. Deux problèmes subsistent néanmoins. Le premier problème c'est que vous savez qu'avec l'introduction de la LApEI, le courant électrique va être facturé à ceux qui le consomment. Or, nous pouvons difficilement facturer les 4 kWh de décharge électrique sur les chiens,

ce qui nous fait perdre le jour 92 ct. et la nuit 68 ct. Nous sommes en réflexion pour trouver une solution à ce problème.

Le deuxième problème que vous avez mentionné, c'est qu'effectivement nous nous sommes rendu compte qu'au niveau des statistiques il y avait une augmentation de la corrosion les vendredis et samedis soir entre minuit et 2 heures du matin. Pour cette raison, nous avons aussi réfléchi à un système de médaille pour éloigner des personnes relativement alcoolisées de ces soirées là, qui seront proposé soit en pendentif à Fr.4.70 comme pour les chiens, nous avons également des ceintures à Fr.119.50 et le dernier élément, il s'agit d'un piercing qui, pour les non francophones est un bijou disposant d'une composante sous-cutanée, pour Fr. 135.50, pose incluse par le Service des jardins qui dispose de tous les outils nécessaires.

Vous aurez donc compris qu'il s'agissait d'un poisson d'avril méticuleusement préparé par le club vidéo de la ville d'Yverdon avec quelques complicités locales de l'administration communale. Pour les plus sérieux, au niveau de la corrosion, c'est bien un problème, il y a des solutions de goudronnage du bas des réverbères qui devraient coûter nettement moins chers à la commune, Monsieur le Conseiller.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

C'est une surprise d'apprendre ce soir qu'il s'agissait du 1er Avril.

Monsieur le Président :

Nous sommes le 2 avril ce soir.

* * * * *

Une Intervention de Monsieur Pierre HUNKELER (Parc Piguet)

J'aimerais intervenir au sujet du Parc Piguet d'abord pour remercier la Municipalité pour ses interventions répétées pour essayer de limiter les dégâts dans le parc en luttant avec détermination contre un projet de construction d'un immeuble monolithique qui dénaturerait totalement cette magnifique zone verte au cœur de la ville.

J'ai été extrêmement déçu d'apprendre que le Tribunal cantonal, qui ne se préoccupe, c'est son travail, que de l'aspect juridique et pas de ses conséquences de l'affaire, a conclu que cette construction devait être autorisée.

Au nom du groupe des Verts et, je l'espère, de tous ceux qui sont attachés au maintien d'une harmonie entre les nouvelles constructions et leur environnement, en particulier végétal, je prie instamment la Municipalité de continuer de chercher des solutions moins dommageables pour la ville que le projet actuel, même si cela devait impliquer une poursuite de la procédure ou un investissement financier. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Merci à Monsieur HUNKELER pour son message de soutien. Je dirai que le combat n'est pas terminé, puisque la Municipalité a encore une dernière possibilité, en tous cas au

niveau du droit suisse, celle d'intervenir auprès du Tribunal fédéral. Elle va donc recourir, ceci afin de lui permettre de conduire des négociations notamment par le biais de son Service de l'urbanisme et des bâtiments. Il se trouve qu'en utilisant l'article 77 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire, nous avons pu élaborer un nouveau projet de plan de quartier qui est extrêmement intéressant et qui, s'il était mis en vigueur serait réellement un plus pour ce périmètre. Alors nous nous donnons maintenant 6 mois pour pouvoir tenter de négocier avec tous les acteurs de ce projet et défendre à la fois les intérêts privés et les intérêts publics. On espère donc aller dans ce sens.

* * * * *

Une Question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Kiosque des Cygnes)

Je me réfère à ma question du 1^{er} mars 2007 en ce qui concerne le kiosque des Cygnes. Je vous donne la réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER « La Municipalité est parfaitement au fait de l'état de ce bâtiment. Elle a sommé très récemment le propriétaire, il y a deux jours exactement que j'ai signé la lettre, de s'exécuter, à savoir, de payer la somme dûe à la ville. S'il ne s'exécute pas dans le délai qui lui est imposé, la Ville deviendra propriétaire de ce bâtiment et en fera l'usage le plus judicieux qu'il soit ».

Je vous pose la question : qu'en est-il à ce jour ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vous remercie, Madame la Conseillère d'avoir rappelé très précisément les propos de votre serviteur. Il se trouve que ce propriétaire du kiosque s'est honoré de ses engagements à l'égard de la ville, ce qui fait qu'il est resté propriétaire de cet édicule et il en a ainsi conservé le droit d'usage. On peut discuter de l'usage qu'il en fait certes, mais il a conservé l'usage de cet édicule, raison pour laquelle sauf erreur il continue à l'exploiter. Je peux me tromper.

Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE :

Le kiosque n'est pas exploité. Moi, ce que je voulais savoir, c'est si la concession était payée, ou alors ce kiosque disparaît. Mais les travaux n'ont pas été exécutés, donc il est dans un état lamentable, je ne sais pas si vous autorisez à laisser ce kiosque dans cet état de délabrement ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Afin d'être précis je vous propose d'enquêter durant le mois qui vient et de vous apporter une réponse circonstanciée en mai prochain.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Projet d'agglomération)

Projet d'agglomération... derrière ce groupe de mots aussi sexy que les culottes de mon arrière grand-père se cachent plusieurs chantiers qui vont influencer le mode de vie des Yverdonnois pour les années à venir.

Ceux qui ont eu la curiosité de se pencher sur le document, voir le courage de le lire jusqu'à la fin témoigneront :

De nouveaux espaces publics, de nouveaux quartiers d'habitation, la refonte du système de circulation routière et de transports publics, une nouvelle politique du stationnement des véhicules privés.

Ces différents chantiers vont modifier le visage de la ville et influencer les comportements des Yverdonnois. Une adhésion de la population la plus large possible semble donc requise. Hormis une phase de consultation publique sur un document volumineux et très technique et quelques séances d'information, la population n'a pas eu l'occasion de s'approprier le projet. Un débat public ouvert et transparent sur les différents enjeux du projet me semble pourtant indispensable pour assurer sa réussite !

D'où ma première question : la Municipalité a-t-elle l'intention d'améliorer la communication sur les enjeux du projet d'agglomération et éventuellement d'associer la population à la réflexion ?

Deuxième volet :

Ce projet ambitieux bénéficie du soutien de la Confédération qui devrait libérer – sous réserve de l'aval du parlement – Fr.17'000'000.-- pour la première phase de mise en œuvre en 2011. Ces Fr. 17'000'000.-- correspondent à 35% du budget prévu pour réaliser ces mesures (je pense notamment au réaménagement du goulet de la rue du Casino, au réaménagement de la rue de la Plaine, à la rénovation de la rue du Midi, Monsieur DURUZ, et j'en passe). Néanmoins, la participation de la Confédération est dépendante de la capacité de la commune à assurer le reste du financement, c'est-à-dire Fr. 32'000'000.-- d'ici 2011, sans compter les mesures prévues à court terme qui devront être entièrement assumées par l'agglomération, d'où ma seconde question : comment la Municipalité compte-t-elle assurer ce financement ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

A la première question de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS, la Municipalité entend-elle communiquer et faire participer la population, alors la réponse est résolument oui. Elle a d'ailleurs prévu dans le budget qui vous a été demandé pour conduire ces études, une somme de mémoire supérieure à Fr. 100'000.-- pour traiter tous problèmes de la communication. Elle met en œuvre et elle a validé ce matin un rapport qui prévoit de mettre en œuvre un groupe de travail composé de 2 membres de la Municipalité, de notre chargée de communication, d'un représentant d'URBAT, d'un représentant du Bureau d'agglomération, pour mettre en place un plan de communication extrêmement complet qui impliquera non seulement votre Conseil communal mais également l'ensemble de la population. Il s'agit de poursuivre les fameuses séances d'information qui ont lieu jusqu'à maintenant, j'ai le souvenir de celle de Grandson, de celle de la Gare, mais de façon plus systématique car, vous avez entièrement raison, il est essentiel que la population s'approprie ce projet. Nous allons quand même vers des changements assez importants

dans les habitudes de circuler dans cette ville et c'est essentiel que la population accepte, comprenne tout d'abord ces nouveaux modes de circulation et se les approprie et finalement les utilise pour le mieux et le bien-être de notre population.

Pour ce qui est maintenant des aspects financiers : Jusqu'à la fin de cette année, nous devons présenter la faisabilité d'un certain nombre de mesure pour obtenir de la part de la Confédération une confirmation définitive du financement de ces mesures. C'est un travail extrêmement conséquent, de nombreux mandataires travaillent sur ces dossiers, l'étude de ces mesures, un groupe technique est également impliqué, plusieurs services de la Commune, plusieurs membres de la Municipalité sont également engagés dans ces travaux, et 2010 sera consacré à la validation de ces mesures, à l'étude des projets de détails, et c'est dès 2011, jusqu'à 2015 que les premiers trains de mesures, ce qu'on appelle les mesures A seront réalisés.

Vous avez entièrement raison, nous en avons à peu près pour Fr. 49'000'000.--. La Confédération met Fr. 17'000'000.-- donc il resterait Fr. 32'000'000.-- à répartir sur 4 ans. Si je divise par 4, c'est Fr. 8'000'000.-- par année, Fr. 8'000'000.-- à Fr. 9'000'000.-- pour la Commune. C'est à peu près la moitié de la marge d'autofinancement, je dirais en moyenne de ces 15 dernières années, donc c'est un effort très important, auquel viendront s'ajouter des travaux en infrastructures. Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL a parlé tout à l'heure de la CISO, cette fameuse commission qui doit coordonner ces travaux d'infrastructures, donc il est évident, Mesdames et Messieurs que la Ville va au devant d'investissements colossaux. C'est la raison pour laquelle la Municipalité notamment se proposait d'alléger les finances communales en réalisant soit des actifs communaux soit en réalisant des valeurs latentes comme par exemple les actions CV Romande Energie.

Il s'agira là à l'avenir de gérer le plus judicieusement possible nos finances et vraisemblablement de devoir recourir à l'emprunt, avec je dirais actuellement des conditions favorables au niveau des taux. Donc voilà pour ces deux questions, j'espère que vous êtes satisfait.

* * * * *

Monsieur le Président :

J'ai épuisé ma liste mais je crois que Monsieur le Syndic voulait prendre encore une fois la parole.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je m'en voudrais si je n'ajoutais pas encore un complément de réponse à l'intervention de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER tout à l'heure. J'aimerais dire que durant ces 6 mois je suis extrêmement soutenu par mes collègues de la Municipalité et j'aimerais leur adresser d'ores et déjà ma reconnaissance pour leur soutien et leur accompagnement dans ce semestre assez lourd. Merci Madame et Messieurs.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Info ou intox, image du sport, tournoi de foot junior du 5 juin 2009)

Vu l'heure, je peux encore poser une question, j'en ai encore plusieurs, mais ce ne sera qu'une seule. Question à la Municipalité et plus précisément pour Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD : info ou intox, images du sport, il faut arrêter les déclarations négatives tonitruantes dans la presse ou à la TV concernant le stade, si ce n'est pas de la place de la Gare que l'on parle, c'est le stade qui fait de l'ombre à la ville. C'est bien triste. Ma question est la suivante :

Plusieurs Conseillers communaux ont reçu un papier le jeudi 5 mars, on n'en a pas parlé lors de la dernière séance pour ne pas gêner les élections. Il s'agit du match suisse-Arménie, les moins de 21 ans. On écrit à certains conseillers : « Bonjour, je trouve encore une fois le comportement de la Ville d'Yverdon, en particulier le Municipal des Sports, lamentable. Il serait bien que des Conseillers communaux le sachent, avec mes amitiés », signé d'un président d'un grand club sportif yverdonnois. Alors du dialogue jaillit la lumière, qu'en est-il de ce match du 5 juin 2009 ? Vous avez vraiment mis les pieds contre le mur, ou c'est du blabla continuel ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais vous donner la réponse et vous laisser juge de la situation. Pour le 5 juin, il y a un tournoi Graine de foot à Yverdon-les-Bains, organisé par l'Association Yverdon-Sport Junior, donc qui est dissocié du club professionnel. Tournoi Graine de foot qui va permettre à 300 jeunes gamins de pouvoir croiser les crampons sur le terrain municipal. Il était donc hors de question, ayant donné notre accord pour ce tournoi Graine de Foot, de revenir en arrière et de retirer notre autorisation avec tous les désavantages et les inconvénients que cela aurait pu avoir pour permettre la tenue d'un match des moins de 21 sur le terrain principal. Donc ceux qui avaient reçu l'autorisation en premier, les juniors, pour le Tournoi Graine de Foot, se sont vus confirmer l'autorisation et nous avons simplement demandé à ceux qui voulaient organiser ce match international des moins de 21, soit d'avancer, soit de reculer la date du match ce qu'ils n'ont visiblement pas pu. Voilà la vérité, et voilà pourquoi nous avons donc malheureusement pas pu recevoir ce match fort important.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je vous remercie Monsieur le Municipal, donc intox.

* * * * *

Une interpellation de Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER (Avenue Kiener)

Comme vous le savez, nous avons maintenant un magnifique pont qui enjambe la Thièle à l'avenue Kiener. Celui-ci débouche sur une avenue fréquentée tant par les piétons que par les voitures. Piétons qui, faute de trottoir, marchent sur la route et voitures qui roulent souvent à des allures largement supérieures à celles autorisées en ville. De plus, cette avenue rectiligne possède un revêtement dans un état de délabrement tel qu'il nous fait penser aux pistes que l'on trouve fréquemment sur un autre continent.

En consultant le plan des investissements 2008, j'ai constaté que Fr. 3'000'000.-- étaient prévus pour la réfection de cette avenue, ceci réparti entre 2011 et 2013. J'en ai informé les concitoyens qui m'ont interpellé sur le sujet, leur demandant un peu de patience. Mais quelle ne fut pas ma surprise de constater que dans le plan des investissements 2009 les travaux étaient repoussés à 2014, voir plus loin.

Afin que cette rue ne soit pas le théâtre d'un grave accident, je demande à la Municipalité de revoir ses priorités et d'entreprendre rapidement des travaux. Je verrai assez bien, et peut-être cela fait partie d'AggloY, je ne sais pas, cette avenue transformée comme, par exemple, la route de la Perrausaz à Montagny. Comme nous l'a fait aussi remarquer lors de la dernière séance de ce Conseil notre très estimé collègue Laurent GABELLA : « Afin de limiter l'impact de la crise sur les emplois dans notre Commune et sa région, des projets doivent être mis en œuvre rapidement afin de profiter à l'économie communale, d'une manière directe ». J'ose espérer que cette crise aura quelques effets positifs et que la Municipalité saura prendre les bonnes décisions.

Monsieur le Président :

Merci, Monsieur le Conseiller. Vous avez parlé d'une interpellation, j'ai besoin d'avoir le texte de votre interpellation. Elle doit être soutenue par 5 membres de cette assemblée pour être développée immédiatement.

Selon l'article 65, j'ai besoin de 5 membres pour que cette interpellation soit développée immédiatement. Nous les avons, merci.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Effectivement l'avenue Kiener est dans un état lamentable, elle est dangereuse pour les véhicules, pour les piétons, pour les cyclistes, et elle était au plan des investissements 2012. Elle a été remis à 2014, parce que comme l'a dit Monsieur le Syndic, la ville va au devant de dépenses assez considérables et dans la dernière -un plan d'investissement est fait pour évoluer, il y a des choses qu'on remet devant, des choses qu'on remet derrière en fonction des situations spéciales - et dans la dernière mouture que vous n'avez pas, c'est 2012, Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER.

Nous avons remis parce que maintenant nous devons faire, les trois services techniques URBAT, SEY, STE, planchent là-dessus pour faire une route complète de l'avenue Kiener jusqu'au pont.

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Je remercie Monsieur BURKHARD et j'engage les concitoyens à patienter jusqu'en 2012. Et je demanderai quand même peut-être à la police de mettre un radar qui soit préventif ou non sur cette rue parce je ne sais pas ce que vous faites actuellement des radars préventifs mais je pense qu'il serait bien placé.

Monsieur le Président :

Si la parole n'est plus demandée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Si plus personne ne demande la parole, je clos la discussion.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je vous remercie de votre participation. Je me réjouis de vous retrouver le jeudi 7 mai 2009 à 20h pour notre prochaine séance.

Il est 22h19 je lève cette séance et vous souhaite une bonne rentrée chez vous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Marianne SAVARY

Valérie OUTEMZABET

Vice-Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 avril 2009

	Page
1. Appel	325
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2009	326
3. Démissions.....	326
4. Assermentations.....	328
5. Communications du Président.....	329
6. Communications de la Municipalité	334
7. Préavis n° PR09.03PR concernant la réponse au postulat de Mme la Conseillère H. Grand concernant l'implantation de dispositifs de collecte et tri de déchets de type « EcOpoint ». 📖 Madame Carmen TANNER, rapportrice.....	335
8. Préavis n° PR09.05PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 600'000.-- pour financer des travaux d'entretien au complexe Patinoire- Piscines. 📖 Monsieur Fabien RICHARD, rapporteur.....	337
9. Préavis n° PR09.06PR concernant :	
1. Une demande de crédit d'investissement de Fr. 720'000.-- pour le renouvellement des infrastructures de distribution d'énergie à la rue de la Blancherie ;	
2. Une demande de crédit d'investissement de Fr.712'000.-- pour le renouvellement des infrastructures de distribution d'énergie à la rue du Curtil-Maillet.	
📖 Madame Soufia FEKIH, rapportrice.....	338
10. Préavis n° PR09.08PR concernant la vente des actions de Romande Energie SA détenues par la Commune. 📖 Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président de la Commission des finances, rapporteur (majorité). 📖 Madame Martine FREY-TAILLARD, Rapportice (rapport de minorité).....	341
11. Nomination d'un membre suppléant a la Commission des affaires immobilières.	341
12. Propositions individuelles et interpellations.	341
12.1 Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Buvette du stade municipal).....	341

12.2	Une Interpellation de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Soutien du Conseil communal à la Municipalité dans l'affaire de la buvette du stade municipal)	343
12.3	Un Postulat de Monsieur le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Skatepark).....	345
12.4	Trois Questions de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Buvette et stade de football)	348
12.5	Un Postulat de la Commission des finances (Désengagement du manège et centre équestre).....	349
12.6	Une Question de Madame la Conseillère Carmen TANNER (Mini-déchetteries en ville)	351
12.7	Un Postulat de Madame la Conseillère Carmen TANNER (pour l'étude d'un système de déchetteries scolaires dans les établissements scolaires yverdonnois).....	352
12.8	Une Question de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER (Respect décision du Conseil communal voir PV 1 ^{er} juin 2006, engagement du Syndic)	354
12.9	Un Postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Quel avenir pour le village Leclanché ?)	355
12.10	Une Question de Monsieur Jean-Louis VIAL (Buvette du stade).....	358
12.11	Une Question de Monsieur le Conseiller Michaël THÉVENAZ (Connexion internet au sein de l'administration communale)	358
12.12	Un Postulat de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ (Couvert Place Pestalozzi)	358
12.13	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Que fait la police ?)	359
12.14	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Article de La Région – du 1 ^{er} avril).....	360
12.15	Une Intervention de Monsieur Pierre HUNKELER (Parc Piguet)	361
12.16	Une Question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Kiosque des Cygnes)	362
12.17	Une Question de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Projet d'agglomération)	363

-
- 12.18 Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ
(Info ou intox, image du sport, tournoi de foot junior du 5 juin 2009)..... 365
- 12.19 Une interpellation de Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER
(Avenue Kiener) 365